



The United States' Compliance with the United Nations Convention Against Torture with Respect to Arbitrary Detention at Guantánamo

53rd Session, Geneva, 3 November – 28 November 2014

Executive Summary

Reporting Organization

This submission is by the Center for Constitutional Rights (CCR), a nongovernmental organization based in the United States that is dedicated to advancing and protecting the rights guaranteed by the U.S. Constitution and the Universal Declaration of Human Rights. CCR has been at the forefront of defending the rights of men detained at Guantánamo since the beginning of the prison's operation. We were counsel in *Rasul v. Bush*, 542 U.S. 466 (2004), which first established the right of detainees to challenge the legality of their detentions in U.S. courts, and have coordinated the legal representation of detainees by hundreds of pro bono counsel for over a decade. We have also directly represented dozens of current and former detainees in all aspects of their efforts for release, humane treatment during detention, and reintegration and rehabilitation after release.

Summary of Issues

Ongoing indefinite detention. Despite repeated public assurances that the government is committed to closing Guantánamo, 149 men remain imprisoned. Half of them – 79 – have been approved for transfer, most of them by the unanimous consent of an inter-agency task force over four years ago. Yet, despite the purported “absolute commitment” of the U.S. government to close the facility, transfers are now occurring at glacial speed. In January 2015, Guantánamo will enter its fourteenth year of operation.

Transfers of Yemenis (who now constitute the majority (88) of the prison population and the vast majority (58) of the cleared detainee population) continue to be at an impasse. The government lifted its self-imposed moratorium on transfers to Yemen in May 2013, but not a single Yemeni has left the prison alive since July 2010. There appears to be no plan for gradual repatriation of Yemeni detainees based on an individualized assessment of their probability of successful adjustment to civilian life after release, or to resettle cleared Yemenis who would accept transfer to a third country, and no progress towards creating a rehabilitation center for former detainees in Yemen.

Any preventive detention regime requires a mechanism to review the need for continued detention on an ongoing basis, but the judicial process enabling detainees to argue for their release has been rendered utterly ineffective by decisions of the lower courts, and the Periodic Review Board process has only managed to hold hearings for nine of the 70 detainees not already approved for release. Neither process has the ability to mandate release for detainees by a date certain.



When preventive detention is justified as a means to prevent detainees from returning to an armed conflict, as here, the end of hostilities should mark an end to detention. However, the government has claimed that new military operations against organizations such as ISIS/ISIL are continuations of the conflict covered under the post-9/11 AUMF, an argument which facilitates extending the rationale for Guantánamo detentions indefinitely.

The small group of detainees recommended by the task force for prosecution in 2009-2010 are equally caught in a system of uncertainty and delays, as the commission process has been stalled by various legal challenges and Congressional restrictions have prevented bringing detainees into the ordinary domestic federal court system for prosecution.

All of this creates an atmosphere for the detainees of complete, persistent uncertainty over their fates. Numerous studies have shown that the experience of indefinite detention psychologically torments detainees and compromises their health, with long-term effects that are hard to undo even after the release.

Hunger strikes, force feeding, and conditions. The twenty or so detainees currently on hunger strike have to undergo humiliating and painful forcible feeding that a medical expert described as “an extraordinary departure from customary medical practice,” including the daily re-insertion of a tube that is wider than normally used in nasogastric feeding, infusing liquid nutrients at greater than standards speed and quantity, and other non-standard, painful procedures that are potentially dangerous to the detainees’ health. During force feeding, detainees are physically strapped down to a chair, where they remain for up to two hours.

In addition, detainees who refuse force feeding often have to endure “forcible cell extraction,” another painful and humiliating protocol. Long-term hunger strikers are also penalized for their protest through segregation in cell blocks where solitary confinement like conditions are imposed, including stricter procedures as to searches, severely curtailed access to open air and exercise, and limited communication with their fellow inmates. All of these measures appear intended to break the will of the hunger strikers.

The harsh conditions of the hunger strike also affect the detainees’ interaction with their counsel as well as their ability to make informed decisions about their legal cases. Furthermore, our clients fear the humiliating genital search procedures they have to undergo whenever they are taken out of their cell for calls or meetings with their lawyers.

The ongoing indefinite detention and current conditions that our clients face after over a decade of arbitrary detention at Guantánamo constitutes torture and cruel, inhuman or degrading treatment in violation of Article I.



Suggested Recommendations

The U.S. government should:

- 1) Exercise authority under the 2014 NDAA to effect additional transfers without further delay.
- 2) Close Guantánamo by transferring all men whom the government does not plan to charge to their home or resettlement countries.
- 3) Provide the anticipated date by which the Administration expects to complete Periodic Review Board hearings for all detainees slated for review.
- 4) Disclose the number of detainees currently on hunger strike and currently being forcibly fed.
- 5) Disclose the number of detainees currently being held in solitary confinement at Guantánamo.
- 6) Adapt procedures for treatment of detainees on hunger strike, including medical counselling, in accordance with international recommendations for ethical procedures in protest hunger strikes and limited use of solitary confinement.
- 7) Ensure all detainees expressing a fear of being subjected to torture, or cruel, inhuman, and degrading treatment after transfer to their home country or a resettlement country, have access to meaningful judicial review of this decision.

**Conformité des États-Unis à la Convention des Nations Unies contre la torture
en rapport aux détentions arbitraires à Guantanamo**

53e Session, Genève, 3 novembre – 28 novembre 2014

Document de synthèse

Organisation rapporteur

Cette soumission est l'œuvre du Centre pour les droits constitutionnels (*Center for Constitutional Rights*, CCR), une organisation non-gouvernementale basée aux États-Unis qui se consacre à faire progresser et à protéger les droits garantis par la Constitution des États-Unis et par la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Le CCR est à l'avant-garde du combat pour les droits des hommes détenus à Guantanamo depuis l'entrée en fonctionnement de cette prison. Nous avons été les avocats du détenu en l'affaire Rasul contre Bush, 542 U.S. 466 (2004), la première affaire à établir le droit des détenus de contester, devant les tribunaux américains, la légalité de leur détention, et avons coordonné pendant plus de 10 ans la représentation juridique des détenus assurée par des centaines d'avocats bénévoles. Nous avons également directement représenté des dizaines de détenus, anciens et actuels, dans tous les domaines où ils agissent pour être libérés, traités humainement pendant leur détention et réinsérés suite à leur libération.

Résumé des enjeux

Régime de détention illimitée actuel. Bien qu'ayant publiquement affirmé à plusieurs reprises qu'il est déterminé à fermer Guantanamo, le gouvernement américain y maintient 149 hommes emprisonnés. Le transfert de la moitié d'entre eux (79) a été autorisé, pour la plupart par décision unanime d'un groupe de travail inter-organisations il y a plus de quatre ans. Pourtant, en dépit de la soi-disant « détermination absolue » du gouvernement de fermer cet établissement, ces transferts sont actuellement effectués un rythme glaciaire. En janvier 2015, cela fera 14 ans que Guantanamo existe.

Les transferts de Yéménites (qui constituent désormais la majorité (88) de la population carcérale et la vaste majorité (58) des détenus blanchis) demeurent dans une impasse. Le gouvernement américain a levé le moratoire qu'il s'était imposé en mai 2013 concernant les transferts vers le Yémen, et pourtant, pas un seul Yéménite n'a quitté la prison vivant depuis juillet 2010. Il semble que le gouvernement ne prévoit ni de rapatrier graduellement les détenus yéménites suite à une évaluation individuelle de leur capacité à se réinsérer dans la vie civile suite à leur libération, ni de réimplanter les Yéménites blanchis ayant accepté d'être transférés vers un pays tiers. Quant au projet de création d'un centre de réinsertion au Yémen pour les anciens détenus, il est au point mort.

Tout système de détention préventive doit être doté d'un mécanisme permettant d'évaluer à intervalles réguliers la nécessité de prolonger une détention, mais ici, la procédure judiciaire permettant aux détenus de plaider en faveur de leur libération a été rendue totalement inopérante

par diverses décisions de juridictions inférieures. Par ailleurs, la procédure du Conseil d'évaluation périodique (*Periodic Review Board*) a permis d'organiser des audiences pour seulement neuf des 70 détenus dont la libération n'est toujours pas approuvée. Ni l'une ni l'autre de ces procédures ne peut mandater la libération de détenus à une date précise.

Si la détention préventive est justifiée pour empêcher des détenus de repartir lutter dans un conflit armé, tel que dans le cas présent, la fin des hostilités devrait marquer la fin de la détention. Cependant, le gouvernement prétend que ses nouvelles opérations militaires contre des organisations telles que ISIS/ISIL constituent la prolongation du conflit couvert par l'Autorisation d'utiliser les forces armées (*Authorisation to Use Military Force*, AUMF) datant de l'après-11 septembre 2001, un argument qui permet à certains de continuer à militer en faveur de détentions illimitées à Guantanamo.

Le petit groupe de détenus dont le groupe de travail a recommandé, en 2009–2010, qu'ils soient traduits en justice est lui aussi pris dans ce système d'incertitudes et de retards étant donné que la procédure de la commission est actuellement à l'arrêt en raison d'un certain nombre d'actions en justice de contestation engagées. Par ailleurs, diverses restrictions imposées par le Congrès américain empêchent que certains des détenus soient traduits devant les tribunaux fédéraux ordinaires américains.

Pour les prisonniers, tous ces facteurs conjugués créent une atmosphère d'incertitude totale et persistante vis-à-vis de leur avenir. De nombreuses études ont montré qu'une détention illimitée a pour effet de tourmenter psychologiquement les détenus et de menacer leur santé, avec des effets secondaires à long terme difficiles à inverser, y compris après leur libération.

Grèves de la faim, alimentation forcée et conditions de détention. Les quelque vingt détenus présentement en grève de la faim doivent subir le traitement humiliant et douloureux de l'alimentation forcée, qu'un expert médical a décrit comme « une procédure exceptionnellement éloignée de la pratique médicale habituelle » et qui comprend la réinsertion journalière d'un tube plus large que celui normalement utilisé pour l'alimentation nasogastrique, ce qui infuse des nutriments liquides à une vitesse et dans une quantité supérieures aux normes, ainsi que d'autres procédures non standard douloureuses susceptibles de nuire à la santé des détenus. Pendant les séances d'alimentation forcée, les détenus sont physiquement attachés à une chaise, parfois pendant deux heures de rang.

De plus, les détenus qui refusent cette alimentation forcée doivent souvent subir une « extraction hors la cellule par la force », soit un autre protocole douloureux et humiliant. Les détenus en grève de la faim depuis longtemps sont également pénalisés en raison de leurs protestations par leur placement dans un pavillon cellulaire, où les conditions de détention sont similaires à celles de l'emprisonnement cellulaire et comprennent, entre autres, des procédures plus strictes en matière de fouille, très peu de temps à l'air libre et de capacité de faire de l'exercice, et une limitation des communications avec les autres détenus. L'ensemble de ces mesures semble avoir pour but de briser la volonté des grévistes de la faim.

Les conditions de vie difficiles qu'engendre une grève de la faim affectent également les interactions entre les détenus et leurs avocats, ainsi que la capacité des prisonniers à prendre des décisions éclairées concernant leur dossier. En outre, nos clients craignent les procédures de fouille génitale humiliantes qu'ils doivent subir chaque fois qu'ils doivent sortir de leur cellule pour prendre un appel téléphonique ou rencontrer leurs avocats.

Le régime de détention illimitée actuel et les conditions de détention actuelles que nos clients subissent après plus d'une décennie de détention arbitraire à Guantanamo constituent de la torture et un traitement cruel, inhumain ou dégradant en infraction à l'article I.

Recommandations

Le gouvernement américain devrait :

- 1) Exercer son autorité en vertu de loi américaine de 2014 sur l'autorisation de défense nationale (*National Defense Authorisation Act*, NDAA) pour effectuer des transferts supplémentaires sans nouveau délai.
- 2) Fermer Guantanamo en transférant vers leur pays d'origine ou de réimplantation tous les hommes que le gouvernement ne prévoit pas de traduire en justice.
- 3) Indiquer à quelle date le gouvernement entend achever les audiences du Conseil d'évaluation périodique pour l'ensemble des détenus pour lesquels une audience est prévue.
- 4) Divulguer le nombre de détenus présentement en grève de la faim et présentement soumis à un régime d'alimentation forcée.
- 5) Divulguer le nombre de détenus qui sont présentement l'objet d'un emprisonnement cellulaire à Guantanamo.
- 6) Modifier les procédures de traitement des détenus en grève de la faim, y compris en matière de conseil médical, conformément aux recommandations internationales concernant à la fois les procédures éthiques à mettre en œuvre lors de grèves de la faim de protestation et l'utilisation limitée de l'emprisonnement cellulaire.
- 7) Veiller à ce que tout détenu ayant exprimé la crainte d'être soumis à de la torture ou à un traitement cruel, inhumain ou dégradant suite à son transfert vers son pays d'origine ou un pays de réimplantation puisse bénéficier d'une procédure de contrôle judiciaire en bonne et due forme de cette décision de transfert.